Vol. XLII — Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 6 Novembre 1912 — No. 1

ABONNEMENT

TARIF DES ANNONCES

AVIS

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur, TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées LE MANITOBA, SAINT-BONIFACE MANITOBA

Le *Manitoba*

Le *Manitoba* entre aujourd'hui dans sa quarante-deuxième année d'existence.

Nous profitons de ce jour pour remercier nos abonnés et nos amis de l'invariable fidélité dont ils font preuve à notre égard. En retour, ils peuvent être assurés de la sincérité de nos convictions et de notre fermeté à suivre une ligne de conduite qui demande parfois de notre part de pénibles renoncements, mais qui est essentielle au maintien de l'unité chez les catholiques de cette province.

La cause française et catholique en ce pays n'a pas eu de défenseur plus constant et plus déterminé que le *Manitoba*.

Nous avons voulu accomplir une œuvre.

En relisant nos feuillets, nous pouvons nous rendre le témoignage que nous n'avons jamais reculé devant le devoir.

Nous continuerons de nous employer à notre tâche sans faire un pas en arrière

Nous avons un objectif: le triomphe ultime de la minorité, et sur cet objectif nous tenons sans cesse notre regard.

Quelles que puissent être les aspérités de la route, de quelque côté que puissent nous venir les attaques, ceux qui jusqu'à présent nous ont donné leur confiance et leur estime peuvent compter sur nous.

Le tapage des pharisaïques agitateurs d'aujourd'hui, — qui furent les capitulards d'hier—pas plus que les critiques sournoises ne nous feront fléchir.

L'INSTRUCTION DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Le *Free Press* a publié samedi un de ces articles entortillés qui constituent pour lui une spécialité et dont la construction demande à la fois de la sournoiserie et de la virtuosité. La ruse et le talent ne font jamais défaut à ce journal.

Cet article fait le procès du système d'éducation de la province de Québec; il dit un peu de choses vraies, et beaucoup de choses fausses ou exagérées. Il ne déclare pas carrément que la province de Québec est dans le marasme, mais il le laisse entendre; il *penche* de ce côté-là.

Les Anglais qui ne lisent que de pareils écrits doivent fatalement se convaincre que les Canadiens-français ont été jusqu'ici apathiques, ou, ce qui est pire encore, antipathiques à tout progrès dans l'éducation; que le clergé canadien-français se complait à tenir le peuple dans l'ignorance pour le mieux asservir; que toute amélioration dans le système sera précaire aussi longtemps que l'Eglise ne se rangera pas complètement pour tout abandonner aux mains de l'Etat.

Ceci est de la littérature courante dans la presse anglaise. Cependant, il n'est guère possible de calomnier plus grossièrement une nationalité.

A tout ce fatras de grands mots sur le Progrès, à toutes ces inepties désobligeantes et mensongères sur le compte des Canadiens-français, à toute cette rhétorique apitoyée sur Québec on n'aurait qu'à opposer un seul fait: la prospérité toujours grandissante de la province de Québec.

On ne réussit pas, on ne s'enrichit pas, on ne grandit pas quand on ne s'instruit pas. C'est simple et c'est concluant comme une équation mathématique

Tous ceux qui ne calculent le degré d'intelligence et le succès qu'avec du Matériel sont les bienvenus à faire leur enquête sur Québec et sur sa population. Le résultat de ce travail aura vite fait de dissiper leurs alarmes sur le sort qui attend les jeunes Canadiens-français dans la bataille de la vie et sur les difficultés qu'ils auront à devenir de bons citoyens.

Sans doute il y a des améliorations à faire dans le système d'éducation de la province de Québec—comme il y a des améliorations à faire dans toute organisation qui veut marcher avec le temps et les événements. Mais ce qui a été fait jusqu'ici pour l'éducation dans la province de Québec est considérable, et, loin d'être un sujet de reproche, rend au contraire témoignage de l'intelligence, du courage et de la vigueur de notre race.

L'histoire des lois d'éducation au Canada serait intéressante à faire !

L'Etat, cet Etat souverain dont les efforts seraient actuellement entravés par le clergé dans la province de Québec, ne s'était pas foulé la rate pour donner aux Canadiens de bonnes écoles avant l'Acte d'Union. Entre 1760, date de la conquête, et 1841 il y a quatre-vingt-une années. Quelles écoles l'Etat donna-t-il aux Canadiens-français entre ces deux époques?

Il fallut que le peuple canadien-français se montât de toutes pièces un système d'éducation. Ces ancêtres n'étaient que des bûcherons ou des laboureurs. Ils n'avaient pas de voies de communication pour faire le commerce. De l'industrie, ils n'en pouvaient faire beaucoup non plus, puisqu'ils n'avaient pas de marchés où emprunter les capitauxessentiels. Ils étaient pauvres et persécutés. Ils construisirent tout de même des écoles, des couvents, des collèges. Prêtres et paysans écrivirent alors un véritable poème héroïque. L'éducation se répandit dans toutes les campagnes et elle produisit assez d'hommes pour faire les grandes luttes constitutionnelles qui nous donnèrent le gouvernement responsable contre des fanatiques aveuglés par mille préjugés, et qui ont de nombreux descendants même encore aujourd'hui.

Répétons-le, afin de ne laisser aucun équivoque: la province de Québec peut encore, et doit encore, améliorer le rouage de son enseignement populaire; il est permis aux autres provinces de lui suggérer des réformes; ces provinces peuvent même se donner en exemple, si leur modestie le veut bien; mais elles ont tort de croire que tout est à faire ou à refaire sous ce rapport dans la vieille province française.

Ce qui a besoin d'être amélioré dans Québec, ce n'est pas tant le programme des études lui-même que la condition matérielle du corps enseignant. Il y a actuellement sur les bords du Saint-Laurent toute une légion héroïque, une vraie Légion d'Honneur, de prêtres, de religieuses, de professeurs, d'instituteurs et d'institutrices qui distribuent l'enseignement presque gratuitement. Il y a là un abus de générosité, et les hommes publics de la province, tous d'accord sur le principe général de l'augmentation du salaire, sont en voie de donner au corps enseignant une rémunération convenable.

Pour répondre aux *desiderata* du *Free Press* et de ses inspirateurs il n'est pas besoin de révolutionner le système actuel. Hausser graduellement l'échelle des salaires, faire quelques retouches aux programmes en tenant compte des conditions de vie, qui évoluent sans cesse, continuer la construction des écoles, en les faisant grandes et massives là où il y a de l'argent, les faisant plus modestes mais convenables là où l'argent est plus rare, voilà tout ce qu'il est nécessaire de faire pour *maintenir* le niveau de l'instruction publique dans Québec.

M. Godfroy Langlois, un de ceux sur lesquels s'appuie le *Free Press*, n'invente rien quand il dit que l'éducation est nécessaire à un peuple. C'est précisément parceque les Canadiens-français ont de tout temps compris cette vérité qu'il y a aujourd'hui assez d'intelligences éclairées pour tenir sous contrôle la troupe des libre-penseurs qui trament la déchristianisation de l'école mais qui n'auront pas de longtemps le poignet assez solide pour l'imposer au peuple canadien-français.

Quant aux remarques finales du *Free Press*, qui ont trait au système scolaire de notre province, on pourrait y répondre en écrivant un livre.

Nous n'avons pas le loisir d'écrire un livre aujourd'hui ! Nous résumons notre pensée en disant que si les hommes championnés par le *Free Press* veulent améliorer l'enseignement dans notre province ils ne trouveront pas de plus fervents auxiliaires que les catholiques, s'ils savent s'y prendre. Que l'on cesse de mépriser l'autorité du Conseil Privé; que l'on cesse de violenter la conscience des catholiques et de leur voler annuellement $80.000, et les catholiques ne seront pas les derniers à donner dans ce mouvement de régénération du système scolaire.

Sans nous commettre définitivement au principe de l'instruction obligatoire, nous croyons que les catholiques n'en seraient pas des adversaires irréductibles si l'Etat mettait à leur disposition des écoles qui respecteraient leurs droits constitutionnels et leurs croyances religieuses.

Les Elections Americaines

Elles ont eu lieu hier. Les Démocrates triomphent sur les Républicains, après de longues années de lutte.

Le gouverneur Woodrow-Wilson a été élu à une immense majorité; M. Roosevelt arrive en second; M. Taft reste loin derrière ses adversaires.

LA GUERRE

Victorieux partout, les alliés s'avancent sur Constantinople, la capitale des Turcs. Ils ont, hier, brisé l'aqueduc de la ville et le siège qui se prépare sera terrible.—A moins que les Puissances n'interviennent dans le but de protéger leurs sujets respectifs et les multiples intérêts qu'ils ont dans les pays belligérants.

L'hon. M. Rogers et la Province de Quebec

Ottawa, 25 oct.—L'hon. M. Rogers a lu ce matin la prétendue déclaration parue dans "La Presse" d'hier soir et dans laquelle ce journal fait dire au ministre de l'Intérieur qu'il est satisfait de la retraite de M. Monk du cabinet Borden, parce qu'elle lui permet de gouverner le pays sans la province de Québec.

L'hon. M. Rogers nie péremptoirement avoir tenu ses propos.

"Personne dit-il, ne peut regretter plus vivement que moi la retraite de M. Monk du cabinet, et laissez-moi ajouter que la province de Quebec ne peut avoir un ami plus sincère et plus sympathique que moi-même, lorsqu'il s'agit du bien-être de cette province.

"La province de Québec est ma province natale, et comme telle, je ressens naturellement toute attaque qui pourrait être faite contre ses droits.

"Il est évident que le but de l'article de "La Presse" est de susciter l'antagonisme des Canadiens-français contre le gouvernement actual.

"J'espère que notre bonne volonté et notre sincérité seront clairement comprises par nos concitoyens de langue française, et qu'à la prochaine élection générale nos efforts en ce sens seront tellement bien reconnus et appréciés dans cette province qu'ils nous assureront une écrasante majorité chez eux".

M. Haultain juge en chef

L'Hon M. F. G. Haultain, a été nommé juge-en-chef de la Saskatchewan.

Un discours de Lord Roberts qui fait beaucoup de bruit

"L'Allemagne va nous déclarer la guerre", tel est le titre du discours prononcé à Manchester, le 22 octobre par Lord Roberts, le grand général anglais qui commanda l'armée pendant la guerre de Boers. Aujourd'hui, a-t-il dit, comme en 1866 et en 1870, l'Allemagne va nous faire la guerre parce qu'elle est convaincue de sa supériorité sur terre et sur mer et est convaincue en autant qu'il est humainement possible de l'être que la victoire lui est assurée. "L'Allemagne ne frappe que lorsque son heure est venue: c'est la politique immémoriale de son ministère des Affaires Etrangères. C'est sa politique aujourd'hui et cela devrait être la politique de toutes les nations qui veulent jouer un rôle dans l'histoire."

"Avec cette politique, l'Allemagne, qui était la dernière des puissances navales, est devenue, après nous la plus grande des puissances navales du globe."

"Le fait est que nous avons perdu le commandement de toutes les mers sauf une, et notre suprématie sur cette mer est une chose qui peut être discutée. En d'autres mots vos ancêtres avaient le droit de faire du commerce sur toutes les mers et vous n'en faites aujourd'hui que parce que les autres puissances vous tolèrent."

"Nous pouvons rester où nous sommes, l'Allemagne avance toujours et il est facile de voir vers où elle marche: Vers la suprématie sur terre et sur mer." "Quel constraste entre notre apathie et nos efforts puérils et cette magnifique et constante énergie qui nous impressionne."

LE TURC ET L'EUROPE

Voici comment *La Libre Parole* de Paris, le journal d'Edouard Drumont, apprécie la conduite de l'Europe dans le conflit turco-balkanique:

Si l'Europe l'eût voulu, elle pouvait, même en évitant toute effusion de sang, imposer à la Turquie la libération des populations chrétiennes. Au lieu de cela, elle s'est uniquement préoccupée de maintenir l'édifice vermoulu, instable, qu'elle appelle le *statu-quo*, et qui n'est que le sordide abri des convoitises et des rivalités qui s'épient.

La vérité est qu'il n'y a plus d'Europe.

Les mots ont des ironies qui font ressortir l'incoherence des hommes et le désordre des choses. Jamais on n'a tant parlé de Puissances que ces temps derniers, pour désigner des nations jalouses et divisées, dont les divisions même font éclater l'impuissance.

Vraiment, les petits peuples des Balkans auraient beau jeu, si l'idée leur venait de dire leur fait à ces Mentors peu qualifiés:

"Vous nous prêchez l'union, le calme, la paix. Mais, de grâce, prenez ce miroir et voyez combien vous-mêmes, grandes Puissances, vous êtes unies, paisibles, pacifiques, combien vos accords sont solides, et votre concert harmonieux.

"Vous nous demandez de mettre bas les armes, et cela ne manque pas de piquant, quand vos frontières sont hérissées de baïonnettes.

"Vous nous accusez de vouloir mettre le feu à l'Europe. Mais qui donc, si nous sommes les enfants que vous dites, nous a fourni les allumettes? Qui nous a conviés à ce jeu? Qui nous y a initiés? Car, en définive, c'est de vous que nous tenons nos fusils, nos canons et la manière de nous en servir, puisque vous avez poussé la précaution jusqu'à nous fournir les instructeurs. Il est vrai que vous nous avez fait payer tout cela un bon prix. Souffrez qu'au moins en ayons pour notre argent.

"Nous n'avons pas le droit d'utiliser les joujoux que vous nous avez vendus contre les Turcs persécuteurs de nos frères, car il faut respecter le dogme de l'intégrité de l'Empire ottoman. Qui parle ainsi? Vous, Angleterre, qui cherchez du regard une île ou un port à "protéger"? Vous, Russie, qui avancez déjà la main sur Constantinople? Vous, Autriche, qui avez encore la bouche pleine de ces deux morceaux de Turquie qui s'appellent la Bosnie et l'Herzégovine? Vous, Italie, qui essayez vos dents sur la Tripolitaine?"

Quant à la Turquie, si elle était d'humeur à plaisanter, les prétextes ne lui manqueraient pas. A son tour, elle pourrait tenir aux Puissances un langage plein d'à-propos.

"Vous prenez en mains, contre moi, les intérêts chrétiens. A merveille ! Mais, veuillez m'expliquer auparavant quels sont ces intérêts, et si ceux du Français catholique s'accordent absolument avec ceux du Russe orthodoxe, et comment il se fait que le gouvernement français protège sur mon territoire une religion qu'il combat avec tant d'acharnement sur le sien? Si vous chassez les moines, pourquoi vouloir me les imposer? C'est une explication que je sollicite.

"Quant à vous, vertueuse Allemagne, nous avons fait assez de mauvais coups ensemble pour ne pas nous embarrasser de ces hypocrisies. Si, à maintes reprise, j'ai saigné l'Arménien, c'est parce que vous lui teniez bras et jambes. Nous sommes de trop vieux complices pour nous brouiller; je vois ce que vous voulez, c'est encore un chemin de fer..."

Que répondraient les Puissances ?

Il n'y a plus de Puissances, c'est à cette constation qu'il faut revenir; l'Europe ne se compose plus que d'égoïsmes et d'appétits. Il n'y a plus de politique chrétienne, mais seulement une politique d'affaires, et, si les adversaires cherchent à s'entretuer, les médiateurs sont beaucoup moins préoccupés de calmer ces ardeurs guerrières que de se duper les uns les autres.

Il n'y a plus de politique chrétienne. Comptez-vous vraiment beaucoup, pour défendre la Croix contre le Croissant, sur ce roi de Serbie, qui a dû traverser des flaques de sang pour gagner son trône? Sur ce Ferdinand de Bulgarie qui pour garder le sien n'a pas hésité devant la pire des apostasies, celle qui consiste à livrer son fils au schisme, et qui lorsqu'il vient en France, se fait héberger par Reinach? Lui aussi est couvert de sang mal séché, sang de Panitza, sang de Stamboulof. Et vous croyez que le *labarum* peut être conduit à la victoire par ces mains-là?

Ah ! si la France était demeurée fidèle à sa vocation, quel rôle lui eût appartenu, dans les circonstances présentes, rôle d'arbitre et de justicier, qui l'eût replacée au premier plan de la scène du monde. Hélas!

De quelque côté qu'on se tourne, d'ailleurs, on ne voit que médiocrité, crime et reniement. Les événements se rapetissent au niveau des hommes, et les circonstances qui, tout d'abord, semblaient revêtir quelque grandeur s'effacent, s'estompent, s'évanouissent en brume.

L'heure de Dieu n'a pas sonné.

Le Turc continuera de tomber en décomposition, lambeau par lambeaux, et ce sera le juste effet des représailles divines. Mais l'Europe, qui ne songe qu'à la curée, ne pourra pas se vanter d'une victoire sur ce cadavre. La victoire sur le Turc n'a jamais appartenu et n'appartiendra jamais qu'à l'Europe chrétienne; or, il n'y a plus de chrétienté, et que reste-t-il de l'Europe?

LE CHANT DES AMES

Il est des soirs qui nous consolent
De nos revers quotidiens ;
Ces soirs ont de douces paroles,
Que dictent nos anges gardiens.

Les âmes mêlent leur tendresse
A tous les vents de nos ennuis,
Et réchauffent de leur jeunesse
Le paysage froid des nuits...

Le soir gémit, le flot s'endeuille
Aux vents d'automne épouvantés,
Et tout se meurt, tout se défeuille,
Quand le ciel éteint ses clartés.

Il est des soirs remplis de craintes
Que maint poète a racontés.
Mêlés de douleurs et de plaintes,
Ces soirs nous font nous lamenter.

Il est des soirs joyeux qui brillent,
Où tout sourit, plein de bonté.
Au bord des étangs, des charmilles,
Et ces soirs-là nous font chanter.

Il est des soirs pleins de prières,
Aux voix des clochers effarés,
Troublant l'ombre des cimetières.
Et ces soirs-là nous font pleurer !

LOUIS J. DOUCET.

Qui succedera a M. Fallieres?

Paris,—Dans les millieux politiques, on commence à préoccuper des candidatures à la présidence de la république.

C'est en effet, le 17 janvier prochain que le sénat et la chambre des députés se réuniront en congrès, à Versailles. Divers noms circulent.

On dit que si M. Léon Bourgeois se présentait, nombre de personnalités en vue, telles que MM. Poincaré, Deschanel, Dubost, etc., s'abstiendraient de poser leur candidature.

Le discours de M. Poincare

Paris—Le discours prononcé par M. Poincaré à Nantes a produit une très favorable impression.

On a noté avec satisfaction que M. Poincaré n'avait pas hésité à déclarer catégoriquement qu'une collaboration avec l'Allemagne en vue de rétablir la paix dans les Balkans, n'impliquait nullement l'intention de la France de changer l'orientation de sa politique extérieure.

D'autre part, on a remarqué que le discours de Poincaré ne faisait aucune allusion au "statu quo" dans les Balkans. Sans doute, les victoires des Etats coalisés contre la Turquie ont obligé la diplomatie européenne à abandonner cette formule du du "statu quo", qu'elle considérait comme une sorte de fétiche contre la guerre.

Enfin, l'opinion publique est reconnaissante à M. Poincaré d'avoir agi avec une décision et une autorité qui ont mis la France à la tête du concert européen au cours de la crise actuelle.

L'appétit d'un jeune homme est toujours surprenant. Si vous voulez avoir un tel appétit prenez les Pastilles Chamberlain. Elles ne créent pas seulement l'appétit, elles renforcissent l'estomac et lui permettent de travailler normalement. En vente chez R. A. McRuer.

Le testament de Louis XVI

M. HENRI ROCHEFORT EN DECOUVRE LA COPIE ORIGINALE

Paris—M. Henri Rochefort annonce qu'il a découvert le testament de Louis XVI. Ce document est entièrement écrit de la main du roi et daté "25 décembre, 1792, Tour du Temple".

Le testament, écrit sur un papier employé exclusivement par les rois de France, démontre deux choses: que le souverain espérait échapper à la peine capitale et qu'il était très croyant.

Au-dessus de la couronne est un post-scriptum déclarant que le testament était fait en double. M. Rochefort, se basant sur le fait que le document contient plusieurs ratures, dit que c'est vraiment la copie originale et que celle que l'on conserve aux archives royales n'est qu'une seconde copie.

Ne perdez pas d'argent à acheter des emplâtres. L'onguent Chamberlain est plus économique et meilleur. Mouillez une flanelle avec cet onguent, passez sur la partie malade et la douleur et le sensibilité s'en iront. En vente chez R. A. McRuer.

SUGGESTIONS MATERNELLES

CONSEILS AUX MÈRES DANS L'ATTENTE

L'expérience de la maternité est une épreuve pour presque toutes les femmes, et marque une époque distincte dans leur vie. Pas une femme sur cent y est préparée, ou comprend comment se donner les soins que requiert son état. Sans doute que presque toutes les femmes, un jour ou l'autre, auront des traitements médicaux pendant ce temps, mais plusieurs arrivent au moment de cette expérience, avec un organisme mal preparé pour cette épreuve de leurs forces, et quand c'est passé, leur système a un tel choc, qu'il est difficile parfois d'en revenir. Survient de suite après, l'entrain nerveux des soins à donner à l'enfant, et alors, un changement visible en résulte pour la mère.

Il n'y a rien de plus charmant qu'une mère heureuse et pleine de santé avec ses enfants, et, de fait, la naissance d'un enfant, dans des conditions favorables, n'expose au hasard ni la santé ni la beauté. Ce qui est inexpliquable est ceci: C'est qu'avec l'évidence certaine de nerfs exhaussés et peut-être d'une santé brisée, faute de s'être préparée, et avec tout le temps possible pour s'y préparer, les femmes persistent à braver cette épreuve à l'aveugle.

A ce moment, toutes les femmes devraient s'appuyer sur le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, qui est le tonique le plus capable de reconstituer l'organisme féminin.

Dans bien des intérieurs autrefois sans enfant, il y en a maintenant, dû au fait que le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham rend les femmes à l'état normal, fortes, pleines de santé.

Si vous désirez des conseils spéciaux, écrivez à Lydia E. Pinkham Medicine Co., Lynn, Mass. (confidentiellement). C'est une femme qui ouvrira, lira et répondra à votre lettre, et la gardera dans le plus grand secret.



Cité de St-Boniface

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un Règlement No. 919 de la Cité de Saint-Boniface a été soumis au, et lu une première et deuxième fois par le Conseil de la dite Cite, et sera soumis aux Electeurs Municipaux de la dite Cité, dûment qualifiés pour voter sur le dit Règlement, conformément à la section 493 de la Charte de Saint Boniface au temps et aux lieux indiqués ci dessous.

Le but de ce Règlement est d'encourir et créer une dette de Deux Cent Cinquante Mille Dollars $250,000 par l'émission et la vente de débentures pour l'élargissement du présent pont à travers la Rivière Rouge de la rue Marion St-Boniface à la rue "Main"-Winnipeg.

Le temps arrête pour l'enregistrement du vote des électeurs pour et contre le dit Règlement est le dix-septième jour de Decembre. A. D., 1912, à pratir de neuf heures du matin jusqu'à huit heures du soir, aux endroits suivants pour les différents quartiers de la dite Cité de St-Boniface, savoir:

QUARTIER No. 1

Bureau de Votation No. 1 à ou près du coin de la rue Laflèche et l'avenue Provencher.

QUARTIER No 2.

Bureau de Votation No. 1 à ou près du coin de l'Avenue Taché et la rue Notre Dame.

QUARTIER No. 3

Bureau de Votation No. 1 à ou près du coin de l'Hotel de Ville

QUARTIER No 4

Bureau de Votation Nô. 1 à ou près du coin de la Station de Feu No. 2

QUARTIER No. 5

Bureau de Votation No. 1 à ou près du coin de la Station de Feu No. 2

Le seizième jour Décembre A. D. 1912 à quatre heures de l'après-midi, au bureau du Maire dans l'Hotel de Ville de la dite Cité de St-Boniface sont le temps et endroit fixés pour lanomination de personnes en faveur de ceux qui sont intéressés et désireux de promouvoir le passage du dit règlement, et enfaveur de ceux qui sou intéressés et désireux de s'y opposer, pour assister aux différents bureau de votation, et pour la nomination de personnes pour assister en compte final des votes par le Greffier de la Cité de Saint-Boniface, qui aura lieu le dix neuvième jour de décembre. A. D. 1912, à midi dans le bureau du Greffier de la Cité de Saint-Boniface.

Cet avis est donné ou nom de et par le Conseil de la Cité de Saint-Boniface.

Daté à Saint-Boniface, ce premier de novembre A. D., 1912

J. B. COTE
Greffier.



Departement de l'Interieur

BUREAU DES TERRES DU DOMINION—DISTRICT DE WINNIPEG

AVIS

Avis public est par les présentes donné que le et après le 28 novembre 1912, les terres à culture suivante seront mises à la disposition du public qui pourra faire ses entrées comme Homestead:

Township 12, Rang 15, à l'Est du Méridien Principal.

Township 32, Rang 13, à l'Ouest du Méridien Principal.

Date à Winnipeg, ce 25me jour d'Octobre 1912.

L. RANKIN,
Agent.

Notice to Creditors

IN THE MATTER OF THE ESTATE OF REVEREND L'RAYMOND GIROUX, DECEASED.

Notice is hereby given, pursuant to the provisions of the Manitoba Trustees Act and amendments thereto that all creditors of and all persons having claims against the estate of the said Reverend L. Raymond Giroux deceased who died at the Village of Ste Anne in the Province of Manitoba on or about the fourteenth day of November in the year of Our Lord One Thousand nine hundred and eleven (1911(and probate of whose wille was granted to REVEREND ALEXANDRE R. GIROUX of Labroquerie in Manitoba. Parish Priest, and REVEREND THEOPHILE PARE of St-Boniface in Manitoba, Priest, by the Surrogate Court of the St Boniface District for the Province of Manitoba, are hereby required to send by post prepaid or delivered to Messrs DUBUC, BEAUPRE & MONDOR, Solicitors for the said executors, Room 27-28 Canada Life Building at Winnipeg in Manitoba, on or before the fifteenth day of December A D. 1912, their Christian and Surname, addresses and descriptions, whith full particulars in writing of their claims and statements of their accounts, and the nature of the security, if any, held by them, duly verified by Statutory Declaration; and take notice that after the said fifteenth day of December A. D. 1912, the said executors will proceed to administer the assets of the said deceased among the parties entitled thereto, having regard only to the claims of which they shall then have notice: and that they will not be liable for the said assets or any part thereof so distributed, to any person or person whose name notice shall not have been duly received by them at the time of such distribution.

DATED at Winnipeg this fourth day of November A. D. 1912.

Reverend Alexandre R. Giroux
Reverend Theophile Pare
EXECUTORS
Per DUBUC, BEAUPRE & MONDOR
their Solicitors.

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3,00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir a preemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3,00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donnés que le et après le 19ème jour de novembre 1912, les terres à culture suivantes seront mises à la disposition du public qui pourra faire ses entrees comme Homestead aux endroits suivants : au Bureau des terres à Dauphin, et aux sous-Agences à Makinak, Ste-Rose du Lac, Swan River, Winnipegosis et Le Pas.

TOWNSHIP 21, RANG 11, A L'OUEST DU PREMIER MERIDIEN

Toutes les Sections 1 à 7 inclusivement, toutes les Sections 9 et 10 toutes les Sections 12 à 25 inclusivement, ½ Nord Est de la Section 26, toutes les Sections 27 et 28; toutes les sections 30 à 36 inclusivement.

TOWNSHIP 23 RANG 12, A L'OUEST DU PREMIER MERIDIEN

½ Est Section 1; ½ Ouest Section 2; toutes les Sections 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10; ½ Est et ½ N. O. de la Section 12; toutes les Sections 13 à 24 inclusivement; Fraction ½ Sud de la Section 25; toutes les Sections 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34.

TOWNSHIP 23, RANG 13. A L'OUEST DU PREMIER MERIDIEN

Toutes les Sections 1, 2, 3; ½ Nord Section 4; toutes les Sections 5, 6, 7, 9. 10; toutes les Sections 12 à 25 inclusivement; ½ N. E Section 26; toutes les Sections 27 et 28; toutes les Sections 30, 31, 32, 33, 34 35, 36.

E. WIDMEYER,
Agent des Terres du Dominion.

Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maitre Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi. le 6 decembre 1912 pour le transport de la poste de Sa Majesté, le soumissionnaire devant s'engager à transporter le courrier pendant quatre ans douze fois par semaine à chaque endroit entre

OAK POINT et la STATION DE OAK POINT

le contrat devant commencer au bon plaisir du Maitre Général des Postes.

Des avis imprimés renfermant plus amples renseignements concernant les conditions du contrat peuvent être examinés, et des blancs de formules obtenus au bureau de poste de Oak Point, ainsi qu'au bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste.

H. D. PHINNEY,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Winnipeg, Man., 25 octobre 1912.

LE ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p. m., vendredi, le 15 novembre 1912, des soumissions pour la construction d'un Entrepôt de vérification à Calgary, Alta., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumissions pour l'Entrepôt de vérification, à Calgary, Alta."

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux de H. E. Matthews, architecte, surintendant des édifices publics dans la province du Manitoba, Winnipeg, Man , de W. T. Mollard, commis des travaux, Regina, Sask., et au bureau de poste à Calgary, Alta

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c.) du montant de la soumission fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas ete acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C DESROCHERS,
Secrétaire.
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 2 octobre 1912.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.—27749.

MANITOBA

Plus le temps avance, plus les émigrants étudient les ressources de notre province.

La chose est attestée par les rapports du Département de l'Agriculture et de l'Immigration de la province et par les statistiques du Département de l'Intérieur du Gouvernement du Canada.

Les compagnies de chemins de fer annoncent l'arrivée prochaine de beaucoup de nouveaux colons qui s empareront de la terre inoccupée le long de leurs lignes.

Les faits sont que les avantages du Manitoba sont de plus en plus reconnus.

Ses terres splendides, ses chemins de fer nombreux, sa proximité des meilleurs marchés, ses avantages au point de vue de l'éducation, ses moyens de transport faciles sont des attraits pour beaucoup de colons chaque année.

Et quand l'industrie agricole est prospère, les autres industries grandissent et prospèrent aussi.

Ecrivez à vos amis et dites leur de venir s'établir dans le

MANITOBA

Pour plus amples renseignements écrire à

Jos. Burke, Bâtisse du Bureau Industriel, coin des rues Water et Main, Winnipeg, Man.

Jos. Hartney, 77 Rue York, Toronto, Ont.

J. F. Tennant, Gretna, Man.

W. W. Unsworth, Emerson, Man.

S. A. Bedford, député ministre de l'Agriculture, Winnipeg, Man

LES CONTRIBUABLES VOTENT

On vote depuis le matin, dans Saint-Boniface, sur le règlement du Pont Provencher.

Nous espérons que ce règlement sera ratifié par une grande majorité.

Les assemblées de lundi à l'Hotel-de-ville, à Norwood et à Winnipeg, font croire à un sentiment favorable à ce projet.

A l'Hotel-de-Ville la réunion a été présidée par M. l'échevin Gauvin.

Les orateurs ont été: Son Honneur le maire Berry, M. l'échevin Marion M. l'échevin Cusson, et M. Joseph Bernier M. P. P.

L'auditoire a souligné de ses applaudissement les orateurs, qui se sont tous prononcés pour l'affirmative

L'Ecole du Soir

Messieurs les Commissaires d'écoles, sur la demande d'un grand nombre de personnes, vont ouvrir une classe d'anglais

Les cours auront lieu les lundis, mercredis et vendredis, de huit à dix heures du soir.

Tous ceux qui voudront profiter de ces leçons sont priés de se munir du livre "nouveau cours de langue anglaise selon la méthode d'Ollendorff."

Les leçons commenceront lundi le onze du courant.

Le nouveau College d'Edmonton

La bonne volonté des citoyens d'Edmonton en faveur du nouveau collège se maintient Les dernières souscriptions sont les suivantes: Napoléon Leclerc, $1,000.00; Samuel Soucy, $1,000.00; C. Gallagher, $1,000.00; C. H. Bélanger, $2,000 00; S. Larue, $5,000.00; J. L. Côté, M P. P., $2,000.00 Ces souscriptions portent le total actuel à $44.000.00

Nous avons eu le privilège de causer du futur collège avec le T. R. P. Carrière, le distingué Provincial des Jésuites au Canada, qui est en ce moment à Saint-Boniface; et le révérend Père espère que le nouveau collège pourra être ouvert dans l'automne de 1913, au moins pour certains cours.

Chez Nous et Autour de Nous

—Chambre à louer, No. 315, rue Langevin.

—La Convention des Instituteurs aura lieu les 28 et 29 novembre.

—A louer une maison sur la Rue Langevin; S'adresser au No. 337. Rue Langevin St-Boniface

—On demande une bonne servante. S'adresser a Madame J. A. Charette, 130 Rue Richot, St-Boniface.

—A louer, une maison sur la rue Dumoulin S'adresser à M. Jos. Grégoire, No. 13; Avenue Provencher.

—Chambres et suite à louer, avec chauffage et éclairage. S'adresser au No. 463, Rue DesMeurons, St Boniface.

—Il y aura assemblée de la succursale St-Boniface No 462 de la Société des Artisans Canadiens-français, mardi le 12 nov. à la Salle Leclerc.

—On demande: Une bonne d'enfant. S'adresser à madame Joseph Bernier, 168 rue Dumoulin, Saint-Boniface. Téléphone Main 1020.

—On demande une maison de 6 ou 7 chambres modernes, près de la ligne du tramway ou près de la rue St-Jean-Baptiste. S'adresser au *Manitoba*.

—Perdu vendredi dernier, un manchon en mouton noir, de la rue St Jean-Baptiste à l'Avenue Provencher Prière de le rapporter au No. 630, Avenue Taché.

—La fête de la Toussaint a été très solennelle à la cathédrale. Mgr l'Archevêque était présent à l'office du soir. Mgr Dugas, curé de la paroisse, a prononcé un touchant et consolant sermon sur les Morts.

—Mademoiselle Gabrielle Beauchamp, sœur de M. P. E Beauchamp, est partie dimanche pour Montréal, après une promenade de trois mois au milieu de nous. Un grand nombre d'amies et d'amis se sont rendus à la gare pour lui dire bonjour.

—On peut s'inscrire des maintenant pour l'étude de toutes les matières commerciales: Tenue des livres, Arithmétique, Clavigraphie, Correspondance, Anglais, Français, Piano, etc. Cours du jour et du soir. Méthodes rapides Prix modérés. M. J. W. Poisson, 321 Rue Carlton, Winnipeg, Man.

—L'hiver aproche. Pour bois et charbon addressez vous à la Guilbault, & Co. Limitée Nous avons un stock 16,000 cordes bois, epinette rouge, cypres et tremble. Comme charbon nous vendons le meilleur, le fameux "Scranton Coal" Prix les plus avantageux et prompte livraison. Telephone Main 7442 ou M 604.

—M. Lacroix a l'honneur d'annoncer au public de St-Boniface qu'il ouvrira, le 9 du courant, un étal de boucher au No 489, rue DesMeurons et qu'il aura en mains toutes sortes de viandes, volailles, légumes, etc. Il achètera aussi les produits de la ferme tels que œufs, beurre, lard etc, au prix du marché. Patronage sollicité

—Se sont enrégistrés à l'Hotel St-George, Saint Boniface, la semaine dernière: Rev. J. E. Rousseau, Mariapolis, Man., M. Phopierre, Mariapolis, Man., M Jos. Porrow, Edmonton, Alta., M Nap. Metras, Montréal, Québec., M. et Mme Lennie, Régina; Dr. Galliot, Notre Dame de Lourdes; M. et Mme Paul Thévenot, Notre Dame de Lourde; M. Mme Ernest Thévenot, Notre Dame de Lourdes; M Le Comte de la Roche, Notre Dame de Lourdes; M. Arthur Deschambault, St. François Xavier Que., M. Alex. Zastre St-François Xavier, Que., Mr H. Gauthier, St-Agathe-des-Monts, Que., M. Wm Trainor, Duluth, Minn. M. J. A. Fournier St-Jean-Port-Joli; M. Le Pors, Mariapolis, Man.

—Avec la permission de Mgr Dugas le chœur de la cathédrale a décidé de célébrer la fête de sa patronne Sainte-Cécile, dimanche le 24 novembre. Le chœur donnera une messe et des vêpres en musique pour cette circonstance. La quête sera faite par M. les membres honoraires du Chœur avec des dames; le soir, banquet. Nous donnerons plus tard un programme plus détaillé

—Au Théâtre Walker cette semaine, une comédie "Pomander Walk" par une troupe anglaise. La troupe d'opéra "Pollard Juvenile Opera" jouera la semaine prochaine, de lundi à jeudi, "Sergeant Bruce"; de jeudi à samedi, "La Poupee". Le chœur des enfants est toujours excellent Du 18 au 20 novembre, une comédie "L'officier 666"; Nov. 21 au 23: "Bought and paid for". Au commencement de Décembre: "L'Oiseau Bleu".